

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET :

Séance du : mercredi 27 mars 2024

REPRISE ANTICIPÉE
DU RÉSULTAT 2023 -
BUDGET PRINCIPAL

Convocation du : 14 mars 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

N° CC_2024_0009

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET, Julien BEAUCHOT

Représentés :

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Ines AYEB par Mylène SAILLET RAPHOZ, Maryline BOUCHÉ par Pascal SAUGE, Djamel DJADEL par Gabriel DOUBLET, Chadia LIMAM par Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS par Michel BOUCHER, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Joanny DEGUIN par Anne FAVRELLE, Nadine JACQUIER par Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI par Julien BEAUCHOT

Excusés :

François LIERMIER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Matthieu LOISEAU, Pascale MAYCA, Amine MEHDI

Conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion et l'Assemblée peut procéder à la reprise anticipée du résultat.

Le compte administratif du budget Principal et le compte de gestion n'ayant pas encore été adoptés, il est proposé de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2023 au budget primitif 2024.

Résultat global de la section de fonctionnement : 3 086 997,65€

Résultat global de la section d'investissement : - 1 469 161,08 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 3 913 492,39 €

Restes à réaliser en recettes d'investissement : 3 233 295,96 €

Après prise en compte des restes à réaliser, la section d'investissement est déficitaire de 2 149 357,51 €.

Il est proposé l'affecter le résultat d'exploitation de la manière suivante :

- en recette d'investissement au compte 1068 « autres réserves » pour 2 149 357,51 €

- en recette de fonctionnement au compte 002 « excédent antérieur reporté » pour 237 640,14 €

Le résultat d'investissement sera repris en dépenses d'investissement au compte 001 « déficit antérieur reporté » pour 1 469 161,08 €.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER la reprise anticipée du résultat 2023 du budget Principal au budget primitif 2024 conformément aux dispositions indiquées ci dessus.

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET

Date de signature : 29/03/2024

Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI

Date de signature : 29/03/2024

Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

RESULTAT 2023

BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2023	58 630 271,86	38 641 298,72	97 271 570,58
Dépenses 2023	56 174 362,36	36 667 374,15	92 841 736,51
RESULTAT 2023	2 455 909,50	1 973 924,57	4 429 834,07
Situation initiale	631 088,15	-3 443 085,65	-2 811 997,50
SITUATION FINALE	3 086 997,65	-1 469 161,08	1 617 836,57
Reports de dépenses		3 913 492,39	3 913 492,39
Reports de recettes		3 233 295,96	3 233 295,96
TOTAL		-2 149 357,51	937 640,14

Annemasse, le

La Trésorière Principale d'Annemasse

Le Président
G. DOUBLET

